



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 06 avril 2021 à 19h00**

Date de la convocation :
30 Mars 2021

Date d'affichage :
30 mars 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente (eu égard au classement en zone rouge du département et à l'impossibilité de se réunir dans la salle habituelle assurant la nécessaire distanciation physique) sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Chaque conseiller est invité à se munir d'une attestation de déplacement en cochant la phrase « intérêt général »

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Clémentine BOREL, Alizée BRUNET, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE, Lionel DESFARGES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON.

Absents excusés : Mr GIRONES Grégory donne pouvoir à Mme MUNCK Muriel,
Mme JOSEPH Sandrine donne pouvoir à Mr ALBAN Didier .

Secrétaire de séance : Gilles Lemoine

Isabelle Reyne, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09-03-2021

Administration générale : Décision du conseil de se réunir à huis clos

Budget Principal

Vote du compte de gestion 2020

Vote du compte administratif 2020

Affectation du résultat 2020

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2021.

Vote du budget primitif 2021.

Attribution des subventions aux associations

Participation pour le CCAS

Participation au fonctionnement du cimetière

Budget annexe cimetière

Approbation du compte de gestion 2020

Approbation du compte administratif 2020

Vote du budget cimetière 2021

Approbation du Règlement du marché et des montants afférents au droit de place

Aménagement du saut du bois dans le cadre de la GEMAPI :

Validation des conventions pour permettre l'achat et la réalisation des travaux sur la parcelle ZB 73

Validation des conventions pour permettre l'achat et la réalisation des travaux sur la parcelle ZB 282

Renouvellement de l'organisation des temps scolaires

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats,

Questions diverses

Informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 9 Mars est accepté à l'unanimité.

Administration générale : Décision du conseil municipal de se réunir à huis clos DE2021/11

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-18 ;

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le 4° de son article 1,

Considérant qu'en raison des engagements et responsabilités, notamment professionnels, des membres du conseil municipal les réunions de ce dernier ne peuvent se dérouler en totalité en dehors des heures d'interdiction de déplacements de personnes hors de leur lieu de résidence ;

Considérant qu'en raison de circonstances exceptionnelles découlant de la crise sanitaire et des mesures nationales, notamment de « couvre-feu », mises en œuvre afin de lutter contre la propagation du virus de la Covid 19, il ne sera matériellement pas possible au public d'assister aux séances du conseil municipal ;

Considérant que, toujours en raison de la crise sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus, les séances du conseil municipal se tiennent provisoirement à la salle polyvalente laquelle n'est pas équipée de dispositif de retransmission des débats.

M. Didier ALBAN, Maire de la commune de Sainte Euphémie, conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales propose au conseil municipal de décider qu'à titre exceptionnel, la présente séance se tiendra à huis clos dans un objectif de salubrité publique et en conséquence des mesures sanitaires prises à l'échelle nationale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la séance de ce jour se déroule à huis clos.

Finances - indemnités perçues par les élus en 2020

Didier ALBAN, maire, rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « engagement de proximité », tant les communes (CGCT, art L2123-24-1-1) que les intercommunalités (CGCT art L 5211-12-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires.

Ainsi, chaque année, la commune établira un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus siégeant au conseil au titre du mandat ou de toutes autres fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de l'établissement public.

L'année civile étant une année d'élection, il est distingué :

- Les élus ne s'étant pas représentés ou non réélus
- Les élus ayant été réélus
- Les nouveaux élus

Ce document ne fait pas débat, ni délibération, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

2020		INDEMNITES BRUTES PERCUES				
ELUS		COMMUNALES		CCDSV	SIAH	TOTAL
		Mandat 2014	Mandat 2020	2014/2020	2020/2026	
ALBAN	Didier	955,48 €	8 045,83 €		796,56 €	9 797,87 €
BRU	Frédéric	955,48 €				955,48 €
GENIQUET	Emmanuel		3 329,27 €			3 329,27 €
LEMOINE	Gilles	955,48 €	3 329,27 €			4 284,75 €
POITEAU MUNCK	Muriel		3 329,27 €			3 329,27 €
RAVIX	Philip		1 942,05 €			1 942,05 €
RIGAUDIER	Marie-Thérese	955,48 €				955,48 €
SANLAVILLE	Annie	1 997,85 €		3 687,14 €		5 684,99 €
SAVIN	Nadine		3 329,27 €			3 329,27 €
VARRIER	Aurelie	955,48 €				955,48 €

Il est proposé au conseil de prendre acte de la présentation de l'état représentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus.

Approbation du compte de gestion DEL 2021/13 et adoption du compte administratif 2020 DE2021/12

Mr Gilles Lemoine, Adjoint aux Finances rappelle que les résultats de l'exécuté budgétaire 2020 ont été examinés en séance du conseil municipal le 02 février 2020. Il rappelle également que le maire établit le compte administratif en tant qu'ordonnateur et le comptable public établit le compte de gestion.

Situation de clôture de l'exercice 2020		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture N-1		136 145,82	269 465,17	
(2) Affectation (N-1) faite en N			133 854,18	135 610,99
(3) Recettes		290 977,36	865 730,61	
(4) Dépenses		401 275,69	667 553,73	
(5) Résultat 2020		-110 298,33	198 176,88	
(6) Résultat cumulé Résultat de clôture		25 647,49	333 787,87	
(7) RAR Recettes		0,00		
(8) RAR Dépenses		4200		
Total RAR		-4200		
(9) Résultats corrigés RAR		21 647,49	333 787,87	
2021				
Affectation au 1068 RI		100 000,00 €		
Reprise 001 RI		25 647,49 €		
Reprise 002 RF		233 787,87 €		

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 667 553.73 euros, tandis que les recettes sont de 865 730.61 euros, ce qui dégage un excédent de 198 176.88 € (-2.20 % par rapport à 2019). La section d'investissement est déficitaire, comme généralement, avec 401 275.69 € de dépenses et 290 977.36 € de recettes, soit - 110 298.33 € de solde négatif.

Pour déterminer les résultats de clôture 2020, il est nécessaire d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, qui étaient excédentaires en fonctionnement (269 465.17 €) auquel il faut soustraire l'affectation 2019 faite en 2020 pour 133 854.18 € laissant apparaître un solde de 135 610.99 €

Le résultat cumulé en fonctionnement s'établit donc à 333 787.87 €

Le résultat cumulé de clôture en investissement s'établit comme suit : solde antérieur 136 245.82 auxquels il faut ajouter le résultat de l'exercice (- 110298.33 €) soit un solde positif de 25 847.49 €

Le résultat corrigé des restes à réaliser (-4200 €) s'établit à 21 647.49 €

Mr Gilles Lemoine, adjoint aux finances informe le conseil que le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par Mme Gonzales Béatrice, trésorière de la collectivité à Trévoux est conforme au compte administratif 2020 de la commune de Sainte Euphémie.

Le conseil municipal nomme Mme LESPINASSE Chantal, Présidente de séance pour l'approbation des comptes, Monsieur Le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte administratif, à l'unanimité.

Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion qui est en tout point conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 en tout point conforme au compte administratif.

Affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021

Mr Gilles Lemoine propose d'affecter les résultats 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

Affectation au 1068 en recettes d'investissement : 100 000.00 €

Reporter en recettes de fonctionnement 002 : 233 787.87 €

Reprise en recettes d'investissement 001 : 25 847.49 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, l'affectation des résultats comme proposé.

Vote des taux de fiscalité directe locale

Mr Gilles Lemoine rappelle que La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour l'année 2018. Depuis, elle baisse progressivement et 80 % des Français ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Le mécanisme de compensation de la recette de taxe d'habitation pour les communes entre en vigueur en 2021. Cette compensation prend en compte la proposition gouvernementale qui vise à affecter aux communes le produit de la taxe foncière perçue, à ce jour, par les départements (13.97 % pour le département de l'Ain).

La recette fiscale est notre seule ressource et aujourd'hui, la taxe foncière notre seul levier.

Les bases de calcul de l'état pour 2021 sont connues : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition 2021 nous permettent d'envisager un montant de 449 760 €.

Les perspectives montrent depuis 10 ans que nos dépenses progressent plus vite (+ 36 %) que nos recettes (+ 27 %) Il est nécessaire de conforter l'excédent brut d'exploitation afin de satisfaire le paiement de notre dette et financer nos investissements ;

Après étude de différentes simulations, la commission finances propose de passer notre taux de 13.48 % à 14,10 % Les bases sont différentes selon la situation de chacun. Il est donc difficile de réaliser un chiffrage précis du cout par propriétaire et par an.

Après échanges et prise en compte des différentes simulations, Gilles Lemoine propose de passer le taux de la taxe foncière communale de 13,48% à 14,10%.

Pour mémoire, les taux de fiscalité sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : **13.48 % et passera à 14.10 %**

- taxe sur le foncier non bâti : **49,50 %** et reste inchangé

Pour être en conformité avec la loi, il nous faut délibérer sur un nouveau taux global intégrant notre taxe foncière bâti soit 14.10 % auquel il faut ajouter la taxe foncière départementale soit 13.97 %. Il faut donc se prononcer sur un taux global de 28.07 % pour 2021.

Mme Chinoune demande quand ces taux seront appliqués et précise que cette année certaines personnes auront une augmentation des taux et toujours la TH à payer.

Mr Geniquet précise que la TH sur les résidences principales sera définitivement supprimée en 2023 et que dès cette année il était possible de demander une baisse des mensualités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 18 voix pour et 1 abstention (Irene Chinoune) :

- **L'augmentation du taux de fiscalité de la taxe sur le foncier bâti et de porter ce taux à 14.10 % pour la part communale,**
- **L'intégration de la part départementale 13.97 % conformément à la loi de finances**
- **La validation du nouveau taux global de taxe foncière bâti à 28.07 %**
- **La validation du maintien du taux de la taxe foncière non bâti à 49.50 %**

Budget primitif 2021

Mr Le maire rappelle les orientations du mandat et principalement de l'année 2021 ;

Le mandant est axé sur la sécurisation des voiries, notamment la rue de la mairie ainsi que la route de Trévoux.

La rue de la mairie est la voie principale du centre du village et permet d'accéder aux bâtiments publics comme l'école, la bibliothèque, la mairie et l'église. Cette rue ne dispose pas à ce jour d'un cheminement doux sécurisé. Le Syndicat des eaux va remplacer la conduite générale d'eau potable jusqu'au bas de la rue de la botasse. Nous allons donc continuer la rénovation de cette rue.

D'autres travaux sont prévus en cours d'année, la pose de 2 chauffe-eaux à l'école ainsi que l'installation de lumière LED dans la salle des maitres et le remplacement de radiateurs dans une classe. L'installation de l'éclairage public entre le village et le lotissement du Montferrand et l'entretien des trottoirs à la sortie sud du village en direction de Trévoux est également programmé.

Sous maîtrise d'ouvrage de la CCDSV, des travaux d'aménagement du Morbier sont prévus pour permettre le contournement de l'ouvrage du saut du bois et faciliter ainsi la circulation de la faune et des sédiments. La commune s'associe à ces travaux en élargissant l'accotement et créant ainsi un cheminement doux sécurisé.

Gilles Lemoine, Adjoint aux finances rappelle que les principaux axes du budget primitif ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire au conseil du 09 mars 2021. Le budget primitif se doit d'être en équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chap 11 charges à caractères générale	276 550€	002 report année antérieur	233 787.87€
Chap 12- charges de personnels	384 000€	013 Atténuations charges	20 000€
Chap 14 Fond de péréquat° des ressources Intercommunales et communales	8000€	070 produits des services	70 900€
Chap 22 dépenses imprévues	10 000€	73 - impôts et taxes	575 910€
Chap 23 virement à section d'investissement	234 837. 87€	74 - dotations et participations	157 100€
Chap 65 autres charges de gestion courantes	168 750€	75 autres produits de gestions courantes	10 500€
Chap 66 charges financières	34 000€	77 Produits exceptionnels	48 940€
Chap 67 charges exceptionnelles	1000 €		
Total	1 117137 .87 €	Total	1 117137.87 €

Section de fonctionnement :

- Le chapitre 011, Charges à caractères générales, est budgété à hauteur de 276 550 €. Nous noterons : Une hausse sur les produits d'entretien est prévue pour tenir compte des besoins en savon et essuies mains supplémentaires pour cause pandémie.

Une hausse pour équiper les agents techniques d'une tenue règlementaire,

Une hausse sur les bâtiments publics pour déplacer la pompe à chaleur de l'école (40 550 €) ces frais seront remboursés par les entreprises responsables de ce sinistre.

Une hausse sur la maintenance pour prendre en compte l'entretien des bornes d'incendie.

- Le chapitre des charges de personnel (012) est en augmentation pour prendre en compte

La mise en place du personnel conformément à l'organisation.

L'embauche d'un contractuel à durée déterminée pour remplacer les agents techniques en maladie (30 K€)

L'augmentation des cotisations retraites du fait du passage d'un agent à 28h relevant de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires).

- Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante- est en augmentation pour intégrer les charges relatives aux projets en cours (installation de l'éclairage public jusqu'au Montferrand, et travaux de la rue de la mairie pour la partie énergie) il comprend, outre les indemnités des élus, les contributions que la commune verse aux organismes de regroupement, et au compte 6574, pour 40 000 € les subventions que la commune versera aux associations.

En recettes, les trois principaux chapitres sont les Chap 70 (produits des services de la commune, dont la part la plus importante est composée de la participation des familles au titre du restaurant scolaire), Chap 73 (fiscalité) pour 579 910 € et Chap 74 (dotations et subventions de fonctionnement perçues) pour 157 100 €.

Sur le plan des impôts et taxes, la part la plus importante est représentée par les taxes foncières pour 450 000 € la dotation de solidarité communautaire de 75 660 € et l'attribution de compensation pour 15 000 €

Sur le plan des dotations, la dotation forfaitaire à hauteur de 119 000€ complète la dotation de solidarité rurale pour 21 000€ et le remboursement du FC TVA pour 5000€

Gilles Lemoine précise que cette année est une année particulière du fait de la pandémie, la recette relative à la location de la salle polyvalente chute.

Pour clore les recettes, nous actons le remboursement des frais de déplacement de la pompe à chaleur de l'école à hauteur de 46 940 €.

Ainsi les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 883 350 €, ce qui, en ajoutant l'excédent de fonctionnement 2020, les portent à 1 117 137.87€ et permet une prévision de virement à la section d'investissement (autofinancement) de 234 837.87€ complétant ainsi le transfert volontariste de 100 000 € du résultat 2020 au 1068 des recettes d'investissement.

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chap 020 dépenses imprévues	10 000€	001 solde d'exécution reporté	25 847.49 €
Chap 041 opérations patrimoniales	116 084.21 €	021 virement de la section de fonctionnement	234 837.87 €
Chap 16 remboursement d'emprunt	246 100 €	041 opérations patrimoniales	116 084.21 e
Chap 20 immobilisations incorporelles	19 345.36 €	10- dotations fonds divers	123 000 €
Chap 204 subvention d'équipement	45 710 €	13 -subventions d'investissement	210 430 €
Chap 21 immobilisation corporelles	66 100 €	16 emprunts et dettes assimilés	10 500 €
Chap 23 immobilisations en cours	269 290 €	77 Produits exceptionnels	48 940 €
Chap 27 autres immobilisations financières	18 270 €		
Total	790 899.57 €	Total	790 899.57€

Gilles Lemoine rappelle que la dernière réunion du conseil municipal, consacrée au débat d'orientations budgétaires, a permis de réaliser les arbitrages nécessaires aux inscriptions budgétaires. Compte tenu d'un nombre de propositions relativement important, mais du souhait de maintenir un autofinancement pour le projet-phare du mandat, à savoir la réfection et sécurisation de la rue de la mairie, il a été décidé de recourir cette année à l'emprunt.

Les trois principales dépenses prévisionnelles concernent des dépenses immatérielles (Frais d'étude d'urbanisme), enfouissement du réseau d'électricité de la mairie pour 45 710 €, le remboursement du capital de la dette (66.000€) et remboursement d'un prêt contracté auprès de l'Agence France Locale à hauteur de 150 000 €, le remplacement d'ordinateurs portables de l'école et la sécurisation du réseau informatique de la mairie (15600 €).

Un programme d'investissement est créé concernant la réfection et sécurisation de la rue de la mairie. Ces travaux se dérouleront sur 2021 et 2022.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 790 899 .57€

En recette, la principale recette provient de la section de fonctionnement (234 837.87 €), auquel s'ajoute le remboursement du FC TVA pour 5 000 €, la taxe locale d'équipement pour 15 000 € ainsi que des subventions. Une subvention du département (72 200 €) pour la réfection de la rue de la mairie et une de l'état au titre de la dotation au soutien à l'investissement pour l'entretien du pont rue des moulins.

Il est prévu de réaliser un prêt à hauteur de 210 430 €.

Il est proposé au conseil municipal, de voter un budget équilibré en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 1 117 137.87 €

Section d'investissement : 790 899.57 €

De valider le versement de 3000 € sur le budget annexe CCAS

De valider la participation au fonctionnement du cimetière pour un montant de 18 270 € sur le budget annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

Informations sur les garanties données au tiers

A ce jour pour les projets portés par les bailleurs sociaux HBVS, nous garantissons un encours, capital et intérêt de 1 751 547.19€ auprès de la caisse de dépôt et consignation.

Budget annexe Cimetière

Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif, Vote du Budget primitif du budget annexe cimetièrre

Monsieur le Maire explique que le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 n'ont pu être traités suite à un problème technique. Les écritures comptables n'ont pu être réalisées. Le compte administratif est à zéro.

Vu que les comptes sont à zéro, il n'y a pas d'affectation de résultat à réaliser.

Après en avoir délibéré, et avoir nommé le président de séance pour l'approbation des comptes, en la personne de Madame Chantal Lespinasse et en dehors de la présence de Monsieur le maire, les conseillers municipaux, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Le compte de gestion du budget annexe est également à zéro ; Monsieur le maire, soumis à l'approbation des conseillers municipaux le compte de gestion du budget annexe du cimetière en tout point conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

Budget primitif 2021 : budget annexe cimetièrre

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chap 11 charges à caractère générale	18 270 €	042 Opération d'ordre entre section	18 270 €
Chap 67 charges exceptionnelles	1 000 €	70 : vente prod fab, prest serv	1 000 €
Total	19 270 €	Total	19 270 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chap 040 opération d'ordre entre sections	18 270 €	Chap 040 opération d'ordre entre sections	18 270 €
Total	18 270 €	Total	18 270 €

Ce budget concerne la gestion des stocks que la municipalité a mis en place lors de la création du cimetière.

Les stocks concernent les caveaux, cavurnes et plaques.

Il est proposé au conseil municipal de voter un budget cimetière en équilibre

Section de fonctionnement pour 19 270 €

Section d'investissement pour 18 270 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

Attribution des subventions aux associations

Nadine Savin, Adjointe à la vie locale et aux associations présente un tableau avec les associations sollicitant une subvention. Il a été tenu compte des réserves d'épargne des associations d'une part et d'autre part de ce que la commune met déjà à disposition pour les différentes associations : prêt de la salle polyvalente, mise à disposition d'eau, d'électricité et de la buvette. Les associations qui s'investissent pour la commune (matinée de pêche, action contre les sangliers, parcours de prévention routière pour les CM2, sont ainsi remerciées).

Associations	Montant demandé	Montant accordé
Chasse	100	100
Boule du Formans	150	0
Saint' Euphelivres		6500
GYM Détente	150	250
Centre de loisirs PEGASE	35 000	32 000
Sou des écoles	300	200
Truite du Formans	130	130

Jeunes sapeurs pompier	100	100
Classe des conscrits	100	100
Prévention routière	70	70

Christophe Moyne fait remarquer que nous aurions dû faire voter l'attribution des subventions avant le vote du budget primitif.

Emmanuel Geniquet souligne que nous ne pouvons pas voter des subventions sans qu'elles ne soient auparavant inscrites au budget.

Après délibération, l'attribution des subventions aux associations est approuvée avec 18 voix Pour et 1 voix contre (Christophe Moyne).

Approbation Règlement du marché et des montants afférents au droit de place

La municipalité envisage de rétablir un marché hebdomadaire.

À la suite du travail réalisé en commission vie locale et après consultation du responsable des commerçants de la zone locale, il a été retenu de rétablir le marché hebdomadaire le mercredi de 15 h à 19 h sur le parking en caillou du terrain communal.

Le règlement prévoit des emplacements à 5 m de long sur 4 m de large avec la possibilité de réserver jusqu'à 3 emplacements pour le même commerçant.

Il ne sera pas admis de commerçants occasionnels. La municipalité propose aux commerçants d'octroyer la gratuité pour les droits de places pour les 3 premiers mois.

Les droits de places sont proposés pour chaque occupation à 5 € l'emplacement et 3 € pour les consommables pour les commerçants se branchant aux prises électriques de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour :

- Valider le règlement du marché
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer ce règlement
- Valider la gratuité du droit de place pendant les 3 premiers mois
- Valider le droit de place à 5 € l'emplacement et 3 € supplémentaires pour le branchement aux prises électriques communales

Aménagement du saut du bois dans le cadre de la GEMAPI,

Validation de la convention pour permettre l'achat et la réalisation des travaux sur la parcelle ZB 73

Validation de la convention pour permettre l'achat et la réalisation des travaux sur la parcelle ZB 282

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est de la compétence de la CCDSV.

Vu la loi sur l'eau, vu l'arrêté du 19 juillet 2013 classant les cours d'eau par ordre de priorité. Le morbier est classé prioritaire (liste 2) nécessitant des travaux d'aménagement pour permettre la circulation des sédiments et de la faune. La CCDSV a commencé à travailler sur ce projet sous la mandature précédente. Un plan d'aménagement créé par la communauté de communes (CCDSV) est présenté en conseil ainsi que les conventions entre les propriétaires et exploitants concernés pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le long de la RD 28, la commune propose d'acheter environ 150 m² sur la parcelle ZB 73 et 50 m² sur la parcelle ZB 282 et de terrain pour permettre la continuité du trottoir jusqu'au pont au-dessus du Morbier. Cela élargira l'accotement et permettra aux piétons de suivre un cheminement doux en toute sécurité jusqu'au pont.

Coût prévisible parcelle ZB 73 : 60€ + frais de notaire + 115.26€ d'indemnités d'éviction 38.42€ + frais de géomètre

Coût prévisible parcelle ZB 282 : 20€ + frais de notaire + 38.42€ d'indemnités d'éviction €+ frais de géomètre

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité :

- o Approuve les conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer
- o Valide l'achat de la parcelle de terrain d'environ 150 m² et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés en conséquence ;
- o Valide l'achat de la parcelle de terrain d'environ 50 m² et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés en conséquence

Renouvellement de l'organisation des temps scolaires

Vu les articles D 521-10 et suivants du code de l'éducation

Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020,

Le temps d'enseignement de l'école Antonin Rolland relève de la compétence de la municipalité.

Ce temps d'enseignement est actuellement reparté sur 4 jours de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30 ;

Le conseil d'école s'est réuni le 11 mars et s'est prononcé pour le maintien de la semaine à 4 jours aux mêmes horaires qu'actuellement.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 24 mars 2021

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 11 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- **Le maintien de la semaine à 4 jours de temps d'enseignement soit lundi, mardi, jeudi et vendredi**
- **Le maintien des horaires de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30**

Examen de devis

Philip Ravix, conseiller délégué aux travaux, présente 4 devis concernant la réfection et la mise en enrobé du trottoir route d'ARS, coté sud du village en direction de Trévoux.

Les entreprises Roger Martin Rhône Alpes, AXIMA, TMF et Eiffage ont été sollicitées.

Après échange, l'entreprise Axima est retenue pour un montant de 20.755 € TTC

Compte rendu de commissions et Syndicats

Commission Vie scolaire :

Muriel Munck adjointe à la vie scolaire fait le point sur l'organisation de l'école dans le cadre du protocole ainsi que sur les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021.

Suites aux dernières annonces gouvernementales, l'école, le restaurant scolaire et PEGASE sont fermés jusqu'au 25/04/2021. Seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sont accueillis, 6 enfants sont inscrits pour l'école (GS à CM2). Les enfants présents sur le temps méridien doivent apporter leur repas. Pour le périscolaire, mardi 2 enfants, Jeudi 4 enfants, Mercredi et vendredi aucun enfants inscrits. Pour la 1ère semaine des vacances aucune inscription n'a été faite.

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2021 ont commencé, à ce jour **23** enfants sont inscrits, dont 21 PS et 1 MS et 1 CE2. Ce qui permet de ne pas fermer de classe à la rentrée. Lors du Conseil d'Ecole du 11/03/2021, le rythme scolaire sur 4 jours a été reconduit.

Commission urbanisme -

Emmanuel Geniquet 1er Adjoint à l'urbanisme et aux affaires générales rappelle les propos de son compte rendu et informe de l'aménagement à l'arrière de la Mairie en cours d'élaboration (10 maisons RDC avec jardin)

SCOT : Emmanuel Geniquet

Lors de la réunion du SCOT, la loi sur l'artificialisation des sols a été présentée, loi incitant à réduire l'artificialisation, donc par déduction, les surfaces constructibles. Dans le cadre de la révision de notre PLU des contraintes nouvelles se profilent à l'horizon si cette loi est adoptée.

CCDSV - Ateliers thématiques dans le cadre du PCAET

Les différents thèmes des ateliers portaient sur la mobilité, les énergies renouvelables, les bâtiments (résidentiels et tertiaires), l'agriculture et l'alimentation, l'adaptation au changement climatique, les industries et entreprises.

Les ateliers organisés sur ces thèmes (PCAET) ont été très appréciés par les participants grâce à la présence d'entreprises partenaires sur ces sujets importants pour l'environnement et l'écologie ;

CCDSV : Commission Aménagement et mobilité - Emmanuel Geniquet

La question concernant le transfert de la compétence transport à la région a fait débat. Aucune orientation n'est prise à ce jour.

PLUI - Pour tenir compte de la future loi sur l'artificialisation des sols, la CCDSV propose une nouvelle approche concernant le PLUI ; Une nouvelle gouvernance PLU-PLUI serait travaillée en premier et proposée aux communes avant toute nouvelle consultation.

Les sujets sur l'implantation de parking pour co-voiturage et des voitures en libre-service ont été évoqués.

Questions Diverses Néant

Informations diverses

Recyclerie : la mairie de Saint Euphémie recycle les papiers de la mairie et de l'école. En 2020 , 156 kg de papier ont été recyclés. Cela représente une économie de 296 l d'eau ou 218 kg de bois soit 3 arbres ou encore 468 kWh d'énergie

Gemapi : Pont rue des Moulins, un arrêté préfectoral du 08 mars 2021 déclare d'intérêt général les travaux de restauration de la continuité écologique du Pont Maréchal sur le Formans.

CCDSV : transports scolaires : Les demandes d'inscriptions aux transports scolaires se feront sur internet (www.ccdsv.fr) à partir du 10 mai au 31 juillet à l'adresse suivante : Transdev Rhône Alpes - 340 rue Ampère 69730 GENAY Le dossier complet doit impérativement parvenir au plus tard.

Travaux : le syndicat des eaux prévoit le remplacement de la conduite générale d'eau du 07 juin au 26 septembre 2021.

Le Cabinet SERVICAD a présenté son premier projet concernant les travaux de la rue de la Mairie, dès que le projet sera arrêté, il sera présenté lors d'un prochain conseil.

Date du prochain conseil : mardi 04 mai à 19 h salle polyvalente si protocole identique

Commission Communale des Impôts Directes (CCID) : 20 avril à 17 h 30

Commission travaux : 7 avril à 18 h 30

CCAS : 08 avril à 18 h